Département de l'ALLIER
Arrondissement de MONTLUÇON

✶✶✶

MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE

Date de la Réunion : 26 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.
Date de la convocation : **20 août 2025**
Date d'affichage : **20 août 2025**
Présents : **MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT - Olivier ARROYO - Guillaume BRODIN - Sylvia DUMONTET - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - Daniel PASCUAL - Pierrette ROUGIER.**
Absents excusés : **David LAFAYE - Arlette REY**
Absente : **Angélique BARD**
Secrétaire de Séance : **M. Daniel PASCUAL**
Procuration : **M. David LAFAYE à M. Jean-Louis CHEMINET – Mme Arlette REY à M. Alain DUBREUIL**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Point sur la rénovation et extension de la mairie
- Modifications du tableau des effectifs
- Décision modificative budgétaire
- Devis rénovation intérieure de la salle polyvalente
- Assainissement : amortissement d'une étude non suivie de travaux
- Convention de mise en place d'un service commun dédié à l'environnement
- Adhésion à l'Espace Mosaïque
- Proposition de plantation de verger de la Fédération des Chasseurs de l'Allier
- Informations diverses
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LA RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE :

Le Maire fait part des nouveaux éléments depuis la dernière réunion du conseil municipal :
- Réception des résultats de l'étude de sol
- Signature de l'acte de vente pour l'acquisition d'une parcelle de 17 m2 nécessaire à l'extension
- Avis préalable de l'ABF sur le projet : propose de remplacer le toit en zinc par un toit terrasse
- Résultat du diagnostic amiante toujours en attente

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Délibération n° 25 08 26_001

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.
Considérant les besoins du service technique et l'accroissement temporaire d'activité à l'école, le conseil municipal, a 12 voix POUR décide :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 28 heures, affecté au service technique à compter du 1er octobre 2025,
- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées à 26 heures, affecté au service de la restauration scolaire du 29 août 2025 au 31 janvier 2026.
- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel pour une durée hebdomadaire de 33 heures annualisées à 32 heures, affecté à l'entretien des locaux scolaires du 27 août 2025 au 31 décembre 2025.
- Les dépenses afférentes à ces recrutements sont inscrites au budget.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Délibération n° 25 08 26_004

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix POUR de modifier comme suit les inscriptions de crédits budgétaires de la section d'exploitation du service assainissement :

Dépenses :
Compte 022 : - 1 109,00 €
Compte 706129 : + 1 109,00 €

DEVIS RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Délibération n° 25 08 26_002

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix POUR de valider le devis de l'entreprise ALVAREZ pour réaliser la rénovation intérieure de la salle polyvalente :

ENTREPRISE	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
ALVAREZ Jean-François 3, Chemin des Violettes 03380 LA CHAPELAUDE	Rénovation des peintures intérieures de la salle polyvalente	Fournitures : 813,50 € Main d'œuvre* : 4 578,00 € *TVA non applicable	5 554,20 €

ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT D'UNE ETUDE NON SUIVIE DE TRAVAUX

Délibération n° 25 08 26_003

Le Maire rappelle l'étude pour viabilisation d'une parcelle en zone AU réalisée en 2020 et représentant une dépense de 2 100,00 € imputée au service assainissement.

Puis il précise que, compte tenu que cette étude n'a pas été suivie de travaux, elle doit être amortie et propose à l'assemblée de fixer une durée d'amortissement qui sera applicable à toutes les études non suivies de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR,
- décide d'amortir les études non suivies de travaux sur une durée de 5 ans.

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUNE DEDIÉ A L'ENVIRONNEMENT :

🗁 **Délibération n° 25 08 26_005**

Le Maire donne connaissance de la convention de mise en place d'un service commun établi par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel dans le but d'assurer les missions de broyage, fauchage et travaux nécessitant l'usage d'une tractopelle pour les communes membres.

Puis il rappelle que le quota d'heures attribué à la commune est de 200 heures (140 heures de tractopelle, 60 heures de broyage) et précise le coût horaire, soit 20 €/h pour le fauchage et 35€/h pour la tractopelle.

Le conseil municipal, à 13 voix POUR :
- accepte les termes de la convention
- autorise le Maire à la signer

ADHÉSION A L'ESPACE MOSAIQUE

Le Maire donne lecture du courrier co-signé par la Présidente et le Directeur du Centre Social de Saint-Martinien proposant au conseil municipal d'adhérer à l'association sur la base d'un euro par habitant.
Le conseil municipal, après discussion, souhaite reporter sa décision à une prochaine séance dans l'attente d'informations complémentaires.

PROPOSITION DE PLANTATION DE VERGER DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'ALLIER :

Le conseil municipal émet un avis favorable au « Projet écoverger » proposé par la Fédérations des Chasseurs de l'Allier ainsi qu'au projet de plantation de haies parvenu plus récemment.
Une réponse sera transmise à la Fédération après avis de l'école quant à sa participation, notamment par la présence des élèves le jour de la plantation.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Service public départemental de l'autonomie** :
  Le conseil départemental souhaite mettre en place un Service public départemental de l'autonomie (SPDA). Pour cela, il organise une première réunion le 22 septembre 2025.
- **Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2024 par le conseiller aux décideurs locaux** :
  Le Maire fait part de la restitution et des commentaires par thème.
- **Rejet de l'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien d'Audes** :
  Le Maire informe le conseil municipal du contenu de l'arrêté préfectoral rejetant le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien à Audes.
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** :
  Le conseil départemental, principal financeur du FSL, sollicite la commune pour participer à son financement à hauteur de 1€ par habitant. Avis défavorable du conseil municipal.
- **Subvention départementale pour les travaux de voirie** :

Les travaux de voirie 2025 prévus au village de Saint Sornin pour un montant de 43 393,00 € HT, ont reçu un accord de subvention de 8 678,60 € de la part du conseil départemental, soit une participation de 20% et non de 30% comme antérieurement.

- **Logement vacant du Prieuré** :
  Le logement sera à nouveau loué à partir du 1er octobre 2025.
- **Proposition de l'Amicale laïque** :
  L'Amicale laïque doit commander une table et elle propose à la commune de faire un achat groupé en fonction de ses besoins.
  Considérant qu'aucun besoin dans ce domaine n'a été recensé, une réponse négative sera transmise à l'Amicale.
- **Recensement de la population** :
  Le Maire communique les noms du coordonnateur et de ses suppléants qu'il doit nommer par arrêté en vue de la réalisation du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 15 février 2026.
- **Information du SICTOM** :
  A compter de septembre, les ambassadeurs du tri du SICTOM vont sillonner la commune pour :
  - distribuer des sacs transparents pour les déchets ultimes
  - échanger avec les usagers
  - changer les bacs jaunes s'ils sont trop petits
  - proposer des composteurs à ceux qui n'en ont pas
- **Installation d'une nouvelle coiffeuse** :
  La réouverture du salon de coiffure est effective. La nouvelle coiffeuse est installée depuis le 25 août.
- **Rentrée scolaire** :
  La réunion de pré-rentrée est fixée au vendredi 29 août à 9h30 avec le personnel, puis à 10h00 avec les enseignants.
- **PLU** :
  La commission du PLU va adapter le cahier des charges à transmettre aux potentiels prestataires pour effectuer la révision du document.
- **Exposition de la commission culturelle**
  Une exposition sur le thème des milieux naturels de l'Allier et des Gorges du Haut-Cher est organisée à la salle polyvalente du 13 au 21 septembre 2025.
- **Espace ludique** :
  Le Maire communique à l'assemblée le classement de la zone envisagée pour l'implantation d'un chalet au niveau du PLU ainsi que les restrictions de cette zone.
- **Parade des jouets** :
  La parade des jouets, organisée par Une Moto Un Jouet, se déroulera samedi 6 septembre 2025 à partir de 10h00.

QUESTIONS DIVERSES :

- Corine MANGERET s'interroge sur la place occupée par le transfert de la mairie à la Maison de Village le temps des travaux et de la possibilité de continuer de dispenser les cours de gym adaptée dans une partie de la salle.
- Georges GUYOT demande quelles sont les possibilités d'interventions de la commune auprès des propriétaires privés qui disposent d'un Point d'Eau d'Incendie (PEI) inaccessibles sur leurs terrains.

Séance levée à 20h55

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 30 septembre 2025 à 18 heures 30

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL,

Le secrétaire de séance,
Daniel PASCUAL